

# GAZETTE DES TRIBUNAUX,

JOURNAL DE JURISPRUDENCE ET DES DÉBATS JUDICIAIRES.

Le prix d'abonnement est de 17 fr. pour trois mois, 34 fr. pour six mois, et 68 fr. pour l'année. — On s'abonne à Paris, au BUREAU DU JOURNAL, QUAI AUX FLEURS, N° 11; chez M<sup>me</sup> V° CHARLES-BECHET, quai des Augustins, N° 57; PICHON et DIDIER, même quai, N° 47; HOUDAILLE, rue du Coq-St.-Honoré, N° 11; et dans les départements, chez les Libraires, et aux bureaux de Poste. — Les lettres et paquets doivent être affranchis.

## JUSTICE CRIMINELLE.

COUR D'ASSISES DE LA SEINE.

(Présidence de M. Lassis.)

Audience du 9 octobre.

*Journal Mayeux.* — Excitation à la haine et au mépris du gouvernement. — Responsabilité des imprimeurs.

Telle est la prévention qui a conduit aujourd'hui devant la Cour d'assises, MM. Mugney éditeur et Auguste Mie imprimeur du journal connu sous le nom de *Mayeux*, et qui arrivé à sa 13<sup>me</sup> livraison est déjà l'objet de cinq poursuites.

M. le président interpelle M. Mugney, qui se reconnaît éditeur de *Mayeux* et qui convient également avoir distribué au nombre de 800 à 1000 exemplaire le numéro incriminé.

M. Mie déclare n'avoir pas lu le numéro, objet de la poursuite.

M. le président : Je prévins les accusés que je pose-rais, comme résultant des débats, la question de savoir si Mugney s'est rendu coupable du délit d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement en distribuant les articles incriminés.

M. Delapalme, substitut du procureur-général, après quelques considérations générales sur la nature de la prévention, la qualification du délit, et sur la nécessité de ne pas se jeter dans de vagues digressions pour que le délit ne soit pas perdu de vue, aborde les articles poursuivis. Ce magistrat donne successivement lecture de la plupart de ces articles. Le premier est conçu en ces termes :

### CINQUIÈME PAMPHLET.

Oui, tonnerre de D... ! le proverbe a raison, qui mal enfourne fait les pains cornus. Si on avait fait ce qu'on devait faire après la révolution de juillet, nous ne serions pas dans le pétrin comme nous y sommes aujourd'hui. Mais pas d'outout ; on a fait sottise sur sottise, escobarde sur escobarde ; au lieu de bâtir à neuf, on a replâtré des masures ; le peuple vainqueur a été traité en vaincu ; il avait brisé ses chaînes, et on lui en a remis d'autres tout aussi lourdes ; il venait de chasser le maître que lui avaient imposé les Cosaques, et, sans le consulter, on lui en a imposé un nouveau. Et tout cela a été fait par quelques deux centaines d'intrigants qui ont osé se dire nos mandataires et même nos sauveurs. Trente-deux millions de Français ont été garrottés et mis dans la nasse par deux cents aristocrates effrontés. Et voilà ce qu'on appelle de la liberté, de l'ordre public ? mais on en a menti, nom de D... ! Il ne peut y avoir ni ordre ni liberté, là où l'homme est assujéti à des obligations qu'il n'a ni consenties ni donné pouvoir de consentir en son nom. C'est de l'arbitraire tout pur. Le despotisme ne se fait pas autrement à Maroc. Aussi, dut *Mayeux* être pendu, il ne cessera de crier que, tant qu'on n'aura pas fait réparation et amende honorable au peuple, la tranquillité ne saurait renaître en France. Le peuple sent sa dignité, nom de Dieu !... il n'est plus d'humeur à tendre la joue aux soufflets. Il faut que messieurs les aristocrates le sachent et s'y résignent. Voilà tantôt quarante siècles qu'ils font des leurs à nos dépens. Il est temps que les filous soient démasqués, si non punis.

« Ainsi, dit M. l'avocat-général, les vainqueurs ont été traités en vaincus ; ainsi, le gouvernement que le peuple a proclamé, c'est un gouvernement imposé, ce n'est pas par des lois qu'il nous gouverne, c'est par des chaînes ! Ainsi le chef du gouvernement n'est plus un magistrat auguste revêtu d'une dignité nécessaire, moins pour lui que pour la nation même, mais un maître qu'on nous a imposé, un maître tel que celui qui nous avait été imposé par les Cosaques ! »

M. l'avocat-général lit les 2° et 3° articles incriminés, et se borne à quelques courtes réflexions. Voici le texte de ces articles :

Pardon, excuse, mon général ! voudriez-vous bien permettre à *Mayeux* de vous adresser une petite question ? Dites-moi je vous prie, quand le citoyen Lafitte et vous avez fait roi Louis-Philippe, quand vous nous avez dit que c'était la meilleure des républiques, est-ce la monarchie octroyée de 1814, ou bien celle de 1792, que vous avez entendu établir chez nous ? Pas de doute, c'est celle de 1792 : car autrement à quoi chasser Charles X ? Eh bien ! je vous demanderai ceci : Est-ce que nous avions des maréchaux de France en 1792 ? Est-ce que Dumouriez, Hoche, Kellermann, Dessaix, Kléber, Bonaparte, étaient maréchaux de France aux jours de leurs patriotiques victoires ? — Non, certainement. Cette dignité n'est donc que bagage du despotisme ancien et moderne. Pourquoi donc l'a-t-on conservé après la révolution de juillet ? Pourquoi donc a-t-on fait depuis trois maréchaux de plus ? Pourquoi renforcer la cohorte des courtisans, sans doute. Nous voilà avec quatorze maréchaux ; chacun coûte 40,000 francs : ensemble 560,000 francs outre les autres traitements de chacun.

Cela ferait vivre un millier de ménages au moins. Ah ! messieurs les députés, hâtez-vous de demander la suppression de cet abus scandaleux. Non seulement vous rendez service à la liberté et aux contribuables, mais vous tirez d'embarras ceux qui craignent que la France ne manque de bâtons de maréchaux, pour en donner à ceux qui se distingueront dans les prochaines guerres. Bonnes gens qui font étalage de leur patriotisme éclairé, qui parlent de programme de l'Hôtel-de-Ville et d'institutions.

Quest-ce que la cour ? — Je n'ose vous le dire, nom de D... ! Lisez le premier auteur venu. C'est vous dit l'un, une ligue de mauvais sujets pour corrompre le prince et vexer le peuple. — La cour, vous dit l'autre, c'est le séjour de la dissimulation, de la défiance, de la perfidie ; c'est le léau de toutes les vertus, et le repaire de tous les vices. Donnez donc trente millions pour cela, nom de D... !

Il y en a qui disent ; l'argent de la liste civile n'est pas tout perdu. On en fait des aumônes... Grands badauds ! vous me faites suer du vinaigre, nom de D... ! Savez-vous ce que c'est que les aumônes de la cour ? Vous croyez peut-être qu'on donne du pain à ceux qui ont faim, des habits à ceux qui n'en ont pas, du bouillon aux pauvres malades ? Eh bien ! croyez-le et allez vous y frotter. Les aumônes de la cour ne sont pas pour le nez des pauvres. Un marquis s'est-il ruiné au jeu, un duc a-t-il dissipé son patrimoine en entretenant des maîtresses, une grande dame a-t-elle mangé la fortune de ses enfants avec de jeunes libertins, tels et tels ci-devant grands seigneurs n'ont-ils plus de quoi avoir deux chevaux à leur voiture, quatre ou cinq domestiques dans leur antichambre, du vin de Champagne à leur dîné ? Voilà les malheureux sur le sort desquels on s'apitoie à la cour, voilà les gens, les seules gens à qui les aumônes de la cour se prodiguent ? Eh bien ! qu'en dites-vous de ces charités-là ? Voulez-vous avoir là-dessus de plus amples renseignements ! Informez-vous auprès de M. Apert, le grand distributeur des aumônes royales. — Au commencement, comme dit l'autre, il allait à pied. Maintenant depuis qu'il a fait les affaires des pauvres de la cour, il va en berline. Il ne changerait pas son emploi contre une préfecture. Voilà ce qui s'appelle être heureux au sein de l'infortune. Je serais curieux de savoir comment il recevrait l'ouvrier sans ouvrage qui irait lui demander d'être couché sur sa liste. Allez-y quel qu'un, vous autres, pour voir, et vous m'en direz des nouvelles.

Le sixième article est ainsi conçu :

« Le général Dubourg est enfin remis en liberté. — Tant mieux pour lui. Qu'il prie que le juste milieu n'ait pas souvent des fêtes à célébrer, car à chaque fête il peut s'attendre à être remplacé sous les verroux, à Sainte-Pélagie ou ailleurs. — Et la cause ? — La cause ? la cause, cela ne se dit pas ; mais il a été impoli, très impoli un certain jour, on n'oublie pas des impolitesses comme la sienne. On ne respire plus l'air avec lui, c'est *Mayeux* qui vous le dit, nom de D... ! — Mais pourtant le 27 juillet 1830 il s'est montré le premier en uniforme d'officier-général aux barricades, il est un de ceux qui ont le plus contribué à la révolution. — Raison de plus pour qu'on lui en veuille, pour qu'on le craigne du moins ; raison de plus pour qu'on le mette à l'ombre de temps en temps, quand on aura envie d'assister à quelque parade. — Il aurait donc mieux fait de soutenir la cause de Charles X à l'Hôtel-de-Ville, le 29 juillet ? — Je le crois bien. Il aurait aujourd'hui un commandement à l'armée du Nord sous le grand maréchal Gérard ; il serait comblé de faveurs, à l'égal de tant de carlistes dont le *Moniteur* vient de nous donner les noms. — Mais s'il y avait des trahisons ? — Tais-toi, nigaud, tais-toi ! comme si on les craignait les trahisons ! comme si on n'avait pas pris des précautions pour tous les cas ! — Houn ! — A revoir, innocent, à revoir. »

« Vous comprenez bien, Messieurs, dit M. Delapalme, que nous n'entrerons dans aucune discussion pour savoir si M. Dubourg a bien mérité de la nation ; l'accusation peut reconnaître que M. Dubourg a contribué à renverser l'ancien gouvernement et à fonder le nouveau. Eh bien ! précisément à cause de cela, M. Dubourg sera persécuté. Raison de plus, dit-on. Ainsi le gouvernement a été institué par la révolution, le gouvernement doit tout à cette révolution ; il devait s'y associer, adopter ses hommes et ses principes ; et ce sont ces hommes qu'il persécute et qu'il répudie ! »

Voici le septième article :

« Et M. Lennox, il est donc toujours dedans ? — Sans doute. — Et pourquoi le tient-on si long-temps en prison sans le juger ? — Et pourquoi ne trouve-t-on pas de quoi le faire condamner ? — Mais c'est justement pour cela qu'on devrait le relâcher. — Eh bien ! c'est justement pour cela qu'on ne le relâche pas. Ça te défrise, tu n'y comprends rien ? — Non, certainement, je n'y comprends rien. Je crois, moi, que quand un homme est innocent, on ne doit pas le garder en prison. — Comment, innocent M. Lennox ! innocent ! lui, jeune chef d'escadron, plein d'énergie, d'instruction, de talents militaires, riche, chéri de tous les soldats qui le connaissent, admirateur de Napoléon, ayant même quelque trait de son caractère ; et puis ne s'est-il pas avisé de dire que le gouvernement du juste milieu n'est pas la meilleure des républiques ? que la révolution de juillet a été confisquée ? et puis enfin n'a-t-il pas signé l'association nationale, n'a-t-il pas juré de sacrifier sa fortune et sa vie pour empêcher Charles X et les cosaques de revenir en

France égorger le peuple, et notamment les patriotes ? — Et voilà les crimes qu'on lui reproche ? Eh ! mais pourquoi, si on le croit coupable pour cela, ne le fait-on pas passer aux assises ? — Voici le mot de l'énigme, puisqu'il faut tout te dire. Si on le faisait juger, il serait tout de suite renvoyé, vu que tout ce qu'on lui reproche n'est que louable aux yeux de la France et des jurés, et c'est parce qu'on sait qu'il serait renvoyé qu'on diffère de le faire juger ; attendu que par ce moyen on le punit au moins par quelques mois de cachot. C'est toujours autant de satisfaction que le juste milieu se donne. — Mais les lois, mais la justice ? — Allons donc, grand niais ! est-ce que le juste milieu s'occupe de ça. »

« Les raisons, continue M. l'avocat-général, sont les mêmes pour cet article que pour le précédent ; il est une pensée chère au peuple français, la gloire de la nation ; le peuple français éprouve de vives sympathies en faveur de ses jeunes soldats qui versent pour la nation le sang que la nation leur a donné ; le peuple français s'associe à leurs triomphes, à leur gloire. Eh bien ! un homme s'est trouvé qui partage ces généreux sentiments, et cet homme, il est poursuivi, persécuté, emprisonné par le gouvernement royal !

M. l'avocat-général arrive à l'examen de l'article suivant.

« *Coquerico !* Le voilà enfin en campagne le coq gaulois. *Coquerico !* Oh ! que c'est beau ! que c'est beau ! un coq pour emblème de la grande nation ! — Très bien, ma foi, pour enseigne de la révolution de 1830, qui est un véritable coq-l'âne. — Un coq avec le drapeau tricolore ! et pourquoi pas le bonnet à *Mayeux* ? et pourquoi pas l'aigle ? nom de D... ! parce qu'il rappelle Napoléon. Mais Napoléon ne rappelle-t-il pas notre gloire ? Eh bien ! oui, c'est lui qui avait choisi l'aigle. Savez-vous pourquoi ? le voici : On lui proposait le coq gaulois. Non, dit-il, le coq ne se plaît que dans le fumier, et l'aigle vole dans les airs... Avait-il raison, oui ou non ? Je sais bien que tout cela c'est de la bêtise ; mais puisqu'il vous en faut des bêtises, nom de D... ! pour vous faire aller, demandez au moins les moins ridicules.

« A la vérité, pour la guerre de Belgique qu'on vient d'annoncer, le coq gaulois est déjà trop beau. Quelle guerre ! quelle guerre ! nom de mille bombes ! Nous, Français, nous, être les exécuteurs des protocoles de Talleyrand, les valets de la Sainte-Alliance ! Chantez donc, battez donc des mains, Messieurs les libéraux ; les patriotes même. Non, *Mayeux* n'aurait jamais imaginé que les Parisiens, les journaux libres surtout, fussent aussi cruches ! Comment, lorsque les patriotes italiens demandaient du secours contre leurs tyrans, le juste milieu a répondu : nous ne vous connaissons pas ! et nous les avons laissés assassiner. Quand les Espagnols nous demandaient une patrie, le juste milieu a répondu : reprenez bien vite les fers de l'exil, que la France a la bonté de vous laisser porter chez elle, et nous les laissons mourir dans l'exil ! Lorsque les Polonais, nos frères, nous conjurent de ne pas les abandonner à la fureur de leurs bourreaux, le juste milieu les condamne à périr, et nous les laissons égorger sans mot dire ! Lorsque la Belgique nous appelle au nom de la liberté, le juste milieu se moque de ses cris, et nous la laissons se débattre seule avec la Sainte-Alliance ! Toujours nous sommes sourds lorsqu'il s'agit de secourir les peuples contre les rois, nous renions le passé, nous abdiquons l'avenir... Et quand le juste milieu nous dit : « De concert avec la Sainte-Alliance, j'ai institué un proconsul anglais à Bruxelles ; j'ai ratifié les traités infâmes qui établissent le Prussien au cœur de la France, j'ai mieux aimé avoir la misère et la guerre civile chez moi, que de sympathiser avec les peuples ; mais aujourd'hui que le roi, que la Sainte-Alliance et moi avons placé sur les Belges, est attaqué par un adversaire qui refuse obéissance au congrès de Londres, aujourd'hui qu'il s'agit de la cause d'une tête couronnée, sur-le-champ la France vole à son secours. » Alors, nous, nous Français, nous, soi-disant hommes libres, et de sens, nous applaudissons le juste milieu, nous battons des mains en voyant nos frères, nos enfants aller verser leur sang pour faire triompher la Sainte-Alliance, pour maintenir un Léopold, un préfet anglais, qui, le lendemain de son installation, nous a prodigué le dédain et l'injure... Ah ! infortunés Polonais : qu'il va être amer votre dernier soupir, lorsque vous saurez que les soldats français donnent la main aux Russes, aux Prussiens et aux Autrichiens !... Mais non... les soldats français sauveront l'honneur de la France. Ils tourneront leurs bayonnettes contre les despotes, et leurs cris libérateurs retentiront sur les rives de la Vistule... »

« C'est là précisément, dit le ministère public, un de ces articles qui peut donner lieu à de vagues discussions, et qui peut faire que la défense se jette dans un champ sans bornes. Ici, nous vous dirons encore que ces discussions n'auraient pour objet que de faire perdre de vue le véritable point de la question : cet article contient-il une excitation à la haine et au mépris du gouvernement ? Eh bien ! lorsqu'en parlant de l'Italie on dit que le juste milieu a laissé assassiner les Italiens, etc... ; qu'il est sourd à la voix des peuples, et qu'il aime mieux la guerre civile et la misère à l'intérieur que de sympathiser avec les peuples, n'est-ce pas exciter à la haine et au mépris du gouvernement ?

Le ministère public, après avoir fait quelques obser-





